

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 09 JUILLET 2025****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

24

**Date de
convocation**

03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

Procurations : H. GARCIA à D. LIBES
E. PALMA à C. BILLAUD

Absente : C. GIORGINI

Secrétaire : Joséphine DANON

DELIBERATION N° 04090725 : FINANCES – Création d'une micro-forêt au Pré du May : Demande de subventions auprès du Conseil départemental de Vaucluse.
RAPPORTEUR : Benoît DUFAY

Depuis le début du mandat, la municipalité s'est inscrite dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique et a entrepris plusieurs actions comme la création d'îlots de fraîcheur et la plantation de diverses essences.

Dans cette continuité, il convient aujourd'hui de poursuivre la végétalisation du village en arborant le Pré du May. Ce projet suit en partie la méthode de la « micro-forêt » élaborée par Akira Miyawaki, botaniste japonais expert en biologie végétale et professeur à l'université nationale de Yokohama.

Ce concept consiste à s'inspirer de la composition naturelle des communautés végétales forestières, et des processus dynamiques spontanés dans les forêts, en réalisant des plantations denses et plurispécifiques de jeunes plants d'essences ligneuses (3 plants au mètre carré), correspondant aux cortèges floristiques naturellement présents sur ces territoires et adaptées au contexte pédoclimatique du site.

Cela permet alors de recréer un morceau de forêt en zone urbaine beaucoup plus rapidement qu'en régénération spontanée.

Véritable poumon vert, la micro-forêt présente l'avantage de :

- *Posséder une biodiversité d'essences locales jusqu'à 30 fois plus dense, avoir une croissance 10 fois plus rapide,*
- *Séquestrer du carbone,*
- *Constituer un réservoir de ressources comestibles pour la faune locale au regard de leur biodiversité,*
- *Favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement, ralentir l'érosion des sols, d'agir favorablement sur la qualité de l'air par effet de filtration des particules fines,*
- *Contribuer à faire baisser la température en milieu urbain par le phénomène d'évapotranspiration.*

Dans le cadre de ses missions, l'agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (l'AURAV) a travaillé sur le projet de création d'une micro-forêt au Pré du May d'une surface

d'environ 3500m². Le scénario retenu (voir plan joint) répond par la municipalité de Caumont-sur-Durance :

- *Principes d'aménagement adaptés et renaturation du site :*

Mettre en valeur une zone naturelle péri-urbaine non utilisée actuellement par la population en créant des îlots de fraîcheur (chemins ombragés) ;
Redonner de la porosité au sol, limitant ainsi la stagnation de l'eau à certains moments de l'année (nuisances olfactives, prolifération de moustiques...) ;

- *Détente, loisirs :*

Mettre en valeur un lieu de promenade apaisé et accessible à proximité du centre-ville ;
Proposer différents lieux de repos ou de détente : bains de soleil, hamac, tables de pique-nique... ;
Développer une zone « sauvage » demandant peu d'entretien au personnel municipal.

- *Restauration écologique*

Créer un hotspot de biodiversité par la diversité des essences et des strates ;
Offrir des habitats à la faune : nichoirs, empilement de roches, tas de bois, hôtels à insectes...
Profiter du projet pour redéfinir les méthodes d'entretien des espaces verts (gestion différenciée).

- *Education à l'environnement*

Mettre en valeur les essences présentes sur leur site et leurs noms ;
Communiquer sur la biodiversité et le principe de micro-forêt via des panneaux pédagogiques afin que chacun s'approprie ce nouvel espace ;

Le coût total du projet de création de la micro-forêt au Pré du May a été estimé à 57 703,62 € HT. Ce projet étant éligible à différents dispositifs, il est proposé à l'Assemblée de déposer auprès du Conseil départemental de Vaucluse les demandes de subvention comme suit :

- Avenant n°1 au contrat Vaucluse ambition : 29 657,00 €
- Au titre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » : 15 000,00€

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération du 8 avril 2025 de solliciter au titre le Conseil départemental de Vaucluse au titre du « Contrat Vaucluse Ambition » 2023-2025,

Vu le projet de tableau de synthèse des financements prévisionnels déposé auprès du Conseil départemental de Vaucluse intégrant l'avenant n°1 et la demande au titre du dispositif,

Vu le projet de création d'une micro-forêt au Pré du May,

Vu le plan de financement,

- **DECIDE** de solliciter les financements prévisionnels auprès du Département de Vaucluse ;
- **APPROUVE** le plan de financement :
 - Contrat Vaucluse Ambition (avenant n°1) : 29 657,00 €
 - Au titre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » : 15 000,00€
- **PRECISE** que la part de financement communal est de 13 046,62 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA -
I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY -
B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER
- F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI -
P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 9 juillet 2025

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Joséphine DANON